



DECISION DU MAIRE 2024-01

VENTE DU VEHICULE COMMUNAL 4632 MX 04

Le Maire de la Commune de Villars-Colmars

VU le code Général des Collectivités territoriales et notamment les dispositions du 10° de l'article L.2122-22 issue de la loi 2015-991 du 7 août 2015, qui dispose que le Maire peut « décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros»,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/06/02 du 13 juillet 2020 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

VU la délibération de principe N°DE-2024-004 du 04 janvier 2024.

VU la publication de l'offre de vente sur le site internet de la commune et part voie d'affichage dans les différents panneaux de la commune du 16 janvier au 02 février 2024.

VU les 2 candidatures reçues.

VU le tirage au sort qui s'est déroulé le 14 février 2024 en mairie de Villars-Colmars en présence des 2 candidats

CONSIDERANT le coût trop onéreux des frais de réparations, vu l'ancienneté et la vétusté du véhicule

DECIDE

Article 1 : De vendre dans l'état à Monsieur Mattéo MOULIN, domicilié à Villars-Colmars, 191, Grande Rue, le véhicule RENAULT KANGOO immatriculé 4632 MX 04 pour un montant de 400,00 € TTC (Quatre cents euros).

Article 2 : De signer les différents documents relatifs à cette cession.

Article 3 : De sortir le bien VEH4 de l'inventaire de la commune.

Article 4 : Cette décision sera communiquée lors du prochain Conseil Municipal.



ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE VILLARS-COLMARS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Article 5 : Madame La Secrétaire Générale de Mairie et Monsieur le Trésorier sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait à Villars-Colmars le 15 février 2024

Le Maire,

Laurent ROUX



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Mairie de Villars-Colmars
14, place de la Mairie
04370 VILLARS-COLMARS
Tel : 04.92.83.43.01
Mel : mairievillarscolmars@wanadoo.fr

Sous-Préfecture de CASTELLANE
Date de réception de l'AR: 19/02/2024
004-210402400-20240219-DEC_2024_01-BF